



ECOLE DE CHANT Région Morat -----

----- KINDER&JUNGENCHOR Region Murten

Direction :

Pascal Simonet

078 641 34 79

passi@bluewin.ch

Cristelle Von Siebenthal

076 409 13 16

criv7thal@hotmail.com

Bienvenue à toutes les chanteurs et chanteurs dans **Vox Vivat**, école de chant de la région de Morat.

Nous vous invitons à lire ce règlement avec votre enfant et à veiller à son respect.

Le but du chœur est de permettre aux enfants et aux jeunes :

-  de s'exprimer par le chant,
-  de former leur voix,
-  de prendre du plaisir à pratiquer différents styles de musique et
-  de se produire en public.

Au-delà de l'apprentissage musical, chanter ensemble crée des liens, encourage l'amitié, stimule la créativité et développe la confiance en soi. C'est avant tout une véritable source de joie.

Pour garantir un fonctionnement harmonieux et un travail de qualité, il est important de respecter quelques règles essentielles.

Règlement

Organisation du chœur :

Le chœur comporte trois groupes :

1. le groupe des Minis (2H à 4H). Exception pour certains enfants :
 - a. 5H (prolongement depuis la 4H)
 - b. 1H qui ont 5 ans révolus.
2. le groupe des Moyens (5H à 8H).
3. le groupe des Grands (au CO ou choriste faisant partie du chœur depuis au moins 5 ans).

Ces groupes servent à l'apprentissage des chants, mais ils constituent un seul chœur. Tous se retrouvent à certains moments des répétitions et lors des concerts pour chanter ensemble.

Admissions :

Tous les enfants et les jeunes, dès la 2H peuvent intégrer le chœur.

Une période d'essai de 2 à 3 répétitions est proposée afin de permettre à l'enfant de s'adapter.

Une courte audition individuelle permet ensuite de déterminer le passage éventuel d'un groupe à l'autre et de placer chaque chanteur dans le registre qui lui convient (soprano, mezzo ou alto)..

Lieu et horaires des répétitions :

Les répétitions ont lieu :

à la halle de gymnastique de Cressier-sur-Morat, chaque mardi :

De 16h00 à 16h40 Groupe des **Minis**

De 16h45 à 17h45 Groupe des **Moyens**

A la grande salle du Cylce d'Orientation de Morat chaque jeudi:

De 18h15 à 19h15 Groupe des **Grands (peu varier en cours d'année)**

Les répétitions suivent le calendrier scolaire, sauf exception, notamment avant un concert. Dans ce cas, les parents en sont informés à l'avance. Les enfants sont attendus à l'heure.

Prestations

Le calendrier des prestations est disponible sur le site internet du chœur et régulièrement envoyé aux parents par e-mail. La présence de chaque chanteur à toutes les prestations est essentielle pour assurer la qualité du chœur.

Responsabilité des parents

À la fin des concerts et des manifestations, les parents sont responsables de récupérer leur enfant.

Déplacements

Les parents assurent les déplacements de leur enfant. Ils peuvent s'organiser avec d'autres familles ou, si nécessaire, contacter un membre du comité. Lorsque c'est possible, l'enfant utilise les transports scolaires.

Covoiturage

Une liste de covoiturage des membres du chœur est établie chaque automne par le secrétariat afin de faciliter les déplacements.

Participation aux répétitions

La participation à chaque répétition est essentielle pour garantir la qualité du travail. Seuls les cas de force majeure sont considérés comme des excuses valables (par exemple : maladie, rendez-vous scolaire, etc.).

Absences

En cas d'absence (maladie, accident ou autre cas de force majeure), les parents doivent prévenir le/la directeur/trice avant la répétition (au plus tard à 16h30), par SMS ou WhatsApp au :

078 641 34 79. ou 076 409 13 16

Participation aux prestations, concerts

La participation à chaque prestation est obligatoire. En cas d'absence prévue, les parents doivent avertir le/la directeur/trice par e-mail dès que possible :

passi@bluewin.ch ou criv7thal@hotmail.com

Discipline et engagement

Trois absences non excusées peuvent entraîner l'exclusion du chœur. De même, un enfant peut être exclu en cas de comportement inadéquat.

Démission en cours d'année

Les chanteurs ne quittent pas le chœur en cours d'année ni à l'approche d'un concert, sauf en cas de force majeure (par exemple : déménagement).

Procédure de désinscription

Les parents sont tenus d'informer le/la directeur/trice par écrit (lettre ou e-mail) de la démission de leur enfant le plus tôt possible.

Organisation du chœur

L'association Vox Vivat est administrée par un comité et une assemblée générale composée des parents des chanteurs et des chanteurs majeurs.

Assemblée générale

L'assemblée générale est convoquée une fois par an. La participation d'au moins un représentant par enfant est requise.

Cotisations, participation financière

L'inscription à un groupe de Vox Vivat est soumise à l'affiliation obligatoire à l'association, dont la cotisation s'élève à CHF 20.– par an et par famille.

À cela s'ajoute une cotisation annuelle par enfant ou jeune :

- CHF 150.– pour le groupe des Minis
- CHF 250.– pour les groupes des Moyens et Grands
- Les familles inscrivant plus de deux enfants peuvent si elles le souhaitent réduire d'un quart les cotisations globales dues.

Une participation financière est demandée pour le camp ainsi que pour certaines sorties, notamment pour les repas et l'hébergement.

Le comité invite aussi les parents, selon leurs possibilités, à contribuer à différentes actions :

-  participer à une manifestation de récolte de fonds ;
-  chercher de nouveaux « membres-amis » (famille, amis, collègues, voisins, etc.). Chaque enfant s'engage à en trouver trois pour soutenir les activités du chœur. Cette démarche est obligatoire la première année ;
-  la cotisation de chaque membre-ami trouvé est déduite de la cotisation annuelle du chanteur ;
-  préparer des gâteaux pour les concerts ou d'autres événements.

Camp :

Un "camp chantant" ou à défaut des journées chantantes sont organisés chaque année. Le camp fait partie des activités du chœur et est obligatoire, n'hésitez pas à contacter le/la directeur si nécessaire. Ce sont des journées de musique mais aussi de jeux et autres activités.

Costume :

Chacun se procure les éléments suivants :

-  Pantalon ou jupe longs noirs
-  Pull dans le ton des fleurs de Vox Vivat, ras-du-cou à longues manches (en été, manches courtes autorisées)
-  Chaussures noires (chaussons de rythmique possibles) et chaussettes noires.

Merci pour votre collaboration et bonne année musicale !

Règlement du 30.05.2026 à conserver.